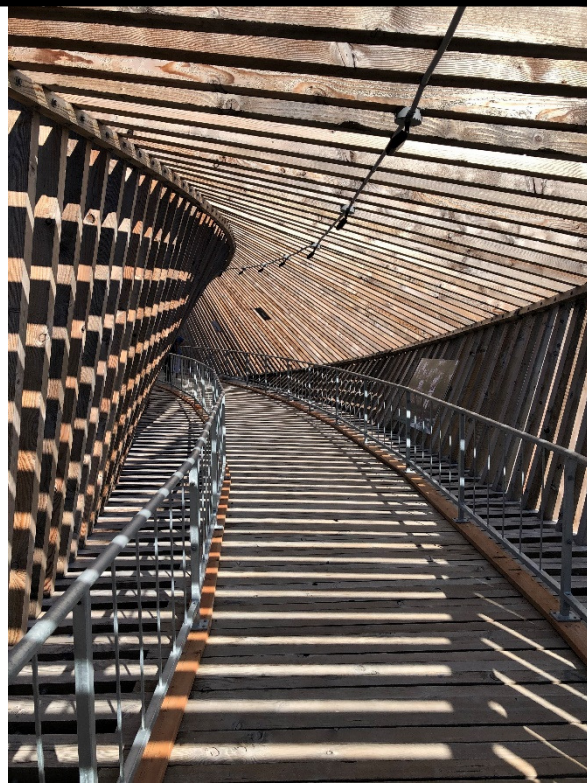


Barreau
du Bas-Saint-Laurent-
Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine



2023

RAPPORT DU BÂTONNIER



Me Hugo Caissy

Barreau BSLGIM

6 mai 2023

RAPPORT DU BÂTONNIER DU BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE, ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2022-2023

INTRODUCTION

Chers collègues, le présent document se veut un portrait des activités réalisées durant la dernière année, par le soussigné et les membres du conseil de votre section. Ce fut une autre année intense. Le manque de ressources en justice est de plus en plus criant, alors que l'on ne cesse de demander à l'appareil judiciaire de faire plus avec moins.

Bien que, l'an dernier, nous étions optimistes quant à la numérisation de la justice, les nouvelles concernant ce projet ne sont pas encourageantes.

Pendant cette dernière année de bâtonnat, le retour à la « normale » annoncé s'est concrétisé. Cependant, les défis demeurent les mêmes : les dossiers ont une tendance à se complexifier, LA justice fait toujours face à de nombreuses critiques et les avocats en portent souvent l'odieux. D'ailleurs, la possibilité offerte aux notaires d'accéder à la magistrature, malgré les critiques, est un symptôme de la crise de confiance du public et démontre à quel point notre profession est méconnue et incomprise.

SITE DU BARREAU ET ADRESSE COURRIEL DU BÂTONNIER

Notre site internet est maintenu à jour et vous pouvez toujours contacter le bâtonnier, peu importe son identité, à l'adresse courriel : batonnier@barreaubslgim.com.

Nous vous invitons à l'adopter.

De plus, nous avons le projet d'augmenter notre présence sur les réseaux sociaux.

PALAIS DE JUSTICE : MODERNISATION ET PROBLÉMATIQUES

Aucun problème ne nous a été signalé dans le district de Kamouraska.

Dans le district de Rimouski, le palais de justice de Rimouski répond aux attentes.

Des travaux débuteront au palais de justice d'Amqui afin de le mettre aux normes pour recevoir la division ACCÈS et le tribunal spécialisé.

Le palais de justice de Mont-Joli demeure une énigme.

Dans les districts de Bonaventure et Gaspé, des travaux de mise à niveau, qui règlent presque totalement les problèmes rapportés à Carleton, ont eu lieu;

En ce qui concerne le palais de Sainte-Anne-des-Monts, c'est le jour de la marmotte; il est toujours impossible d'avoir une communication avocat-client confidentielle avec les détenus¹.

À New Carlisle, des travaux sont prévus pour adapter le palais à l'arrivée du tribunal spécialisé et de la division ACCÈS.

SERVICES DE RÉFÉRENCE : APPELS DES CITOYENS

Au cours de l'année, nous avons reçu plusieurs appels de justiciables dans l'incapacité de se trouver un procureur pour les représenter, et ce, principalement en matière criminelle et civile.

Les appels provenaient de personnes détenues ou non.

La majorité de ceux-ci provenait des districts de Bonaventure, Gaspé et Rimouski.

Quant au service de référence, des discussions sont toujours en cours quant à l'opportunité que l'Association des Barreaux de Province (ABP) reprenne ce service. Cependant, il n'y a pas de perspective précise à court terme.

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

La situation de l'individu de Rivière-du-Loup, qui avait déjà été discutée au cours des dernières années, a été traitée par le Barreau et le dossier suit son cours. Selon nos informations, les plaintes adressées ont été jugées fondées et des accusations devraient suivre.

NÉGOCIATION DES TARIFS D'AIDE JURIDIQUE

À la suite du dépôt du comité consultatif sur la réforme de l'aide juridique, certaines mesures qualifiées d'urgentes ont été mises en place. Un comité indépendant sur le tarif d'aide juridique (CITAJ) a été créé et ses travaux devraient se poursuivre jusqu'à l'automne. Notre représentant au CITAJ est Me Francis Paradis.

¹ Rapport du bâtonnier 2021-2022

Nous pouvons donc nous attendre à des développements à l'automne. Cependant, certaines associations se sont montrées insatisfaites de la lenteur des travaux et ont émis des réserves quant aux résultats.

L'ASSOCIATION DES BARREAUX DE PROVINCE (L'ABP anciennement l'AAP)

Les dernières années nous ont confirmé la pertinence de l'AAP pour défendre les intérêts des régions² au Barreau du Québec et auprès des différentes instances de la Justice.

Avec sa transformation en association de Barreaux, les 100 ans d'histoire de l'AAP et son expertise sont pérennisés et nous comptons continuer d'être un acteur actif au sein de cette association.

D'ailleurs, le 93^e colloque de l'AAP a eu lieu à Carleton du 29 septembre au 1^{er} octobre 2022. Ce colloque a attiré plus de 160 avocats de toutes les régions du Québec et fût un franc succès. De plus, la tenue de ce colloque nous a permis de recevoir le Conseil des sections du Barreau du Québec.

C'est donc lors de son assemblée générale annuelle durant ce colloque que l'AAP est devenue officiellement l'Association des Barreaux de Province (ABP), dont la mission principale est d'unir les Barreaux de région et porter les enjeux régionaux au Barreau du Québec, en support aux Barreaux de section.

La « naissance » de l'ABP à Carleton prouve encore une fois que *le soleil se lève à l'Est!*

L'APAAQ

Du côté de l'APAAQ, notre section fut brièvement représentée par Me Rodrigue Joncas. Actuellement, notre poste est vacant.

Nous croyons que l'APAAQ est essentielle et pertinente pour défendre les intérêts socioéconomiques des avocats et avocates. Cependant, force est de constater que beaucoup de travail reste à faire pour qu'elle fasse sa place et qu'elle devienne une association rassembleuse et crédible.

Au cours des dernières années, nous avons inscrit les membres de notre section qui désiraient adhérer à l'APAAQ. En assemblée générale spéciale le 15 mars dernier, l'APAAQ

² En 2020-2021, les barreaux de Montréal et Québec comptaient 70,42 % des avocats inscrits contre 29,58 % pour les 13 barreaux de région. Notre barreau représentait, en 2020-2021, 0,95 % des avocats inscrits. Pour le barreau de Montréal, il y a 750 avocats par 100 000 habitants alors que pour l'ensemble des régions, ce chiffre est de 144 avocats; il est de 94 pour la section BSLGIM (*Barreau du Québec, Barreaumètre 2022 – La profession en chiffres*). Les 284 avocats du district couvrent un territoire de 42 699,5 km². Fait intéressant, la proportion d'avocats de moins de 10 ans de pratique est de 35,56 % dans la section BSLGÎM, ce qui est similaire à la moyenne provinciale de 35,62 %.

a modifié ses statuts et représente d'office tous les avocats et avocates du Québec avec un droit de retrait. Ce changement lui apporte la légitimité qui lui faisait défaut.

De plus, avec le plan stratégique du Barreau, qui recentre ce dernier sur sa mission de protection du public, une association d'avocats forte est indispensable pour la défense de nos intérêts socioéconomiques et pour la valorisation de la profession.

CONSEILS DE SECTION ET CONSEIL ÉLARGI DE L'AAP

Le soussigné a participé à tous les conseils de section et conseil élargi, en virtuel et en présence.

Cette année, les sujets traités ont porté sur :

- Le plan stratégique du Barreau du Québec;
- Le projet LEXIUS (numérisation de la justice), présentement mis en suspend;
- La Loi 25 : Protection des renseignements personnels;
- PL-96 : Charte de la Langue française;
- PL-18;
- PL-8;
- La mise en place des tribunaux spécialisés en violence à caractère sexuel;
- La pénurie de personnel dans les greffes et dans les bureaux d'avocats;
- La justice dans le Nord, les droits autochtones et de la diversité;
- L'accès à la justice et l'avenir de la profession;
- Les négociations sur les tarifs de l'Aide juridique;
- La réforme de l'École du Barreau;
- La question des audiences virtuelles a encore été discutée à chaque conseil de section et, notamment, avec les juges en chef du Québec;
- La question du bien-être psychologique des avocats est un sujet de préoccupation constante;
- L'état des palais de justice de Carleton, Mont-Joli, Amqui et Gaspé a été discuté à plusieurs reprises.

Enfin, nous avons discuté des règles de gouvernance du Barreau du Québec et la proposition suivante fut adoptée par le conseil de notre section :

Que chacune des 4 sections sur notre regroupement peut présenter un candidat en alternance pour un mandat de 2 ans. L'administrateur sortant de la section précédente peut également se présenter. Si l'administrateur sortant gagne, la section dont c'est théoriquement le tour conserve le droit de présenter un candidat de nouveau au tour suivant. Lors de ce tour suivant, l'administrateur sortant ne peut plus se représenter.

Nous espérons que ce changement sera adopté rapidement.

ASSERMENTATION

Nous avons assermenté 14 stagiaires en 2022-2023, et plusieurs pratiquent toujours dans notre section.

RÉUNIONS

Comme chaque année, les membres du conseil d'administration (CA) se sont réunis à raison d'une rencontre aux deux mois, approximativement, et ce, pour discuter des divers dossiers en cours.

Le CA n'a pu se réunir en présence cette année, mais a tenu des réunions régulières en virtuel et des réunions spéciales lorsque la situation le demandait.

Le CA a, entre autres, adopté des recommandations concernant l'utilisation de TEAMS. Bien que ces recommandations ne lient pas les juges, nous espérons qu'ils s'en inspireront pour en arriver à une certaine uniformité relativement à l'utilisation de TEAMS dans le futur.

TABLE SUR LA MÉDIATION

Il subsiste encore cette année des insatisfactions avec le système de référencement des médiateurs, qui résulte de la nouvelle forme de gestion. L'ABP est toujours à la recherche de solutions.

RENTRÉES JUDICIAIRES, CONGRÈS ET AUTRES ACTIVITÉS

D'abord, la rentrée judiciaire 2022 a eu lieu en présence à Rimouski, le 2 septembre.

Pour 2023, la rentrée judiciaire sera en présence au Palais de justice de New Carlisle, le 15 septembre.

Ensuite, Matane ayant résisté aux 7^e, 8^e et autres vagues de COVID, le congrès de notre section aura lieu à cet endroit du 4 au 6 mai 2023, comme prévu. Le congrès 2024 doit avoir lieu à Rivière-du-Loup, au mois de mai.

Le conseil élargi de l'AAP et le conseil des sections du Barreau du Québec, tenus à Carleton les 27 et 28 septembre 2022 et le 93^e congrès de l'AAP, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2022, ont été un succès.

CONSEIL DE SECTION

En plus des activités mentionnées ci-dessus, le conseil de section a pris position sur divers sujets.

Nous sommes intervenus auprès du Barreau afin de résoudre certaines situations qui représentent un risque pour le public.

Dans la prochaine année, tout comme plusieurs autres barreaux de section, nous avons le projet de compléter la révision de nos résolutions financières. Nous continuerons d'intervenir pour obtenir le déploiement de LEXIUS (justice sans papier).

Notre section demeure une section dynamique et, malgré notre nombre, nous avons, au fil des ans, fait preuve de leadership et nous sommes toujours en mesure de le faire. Cependant, nous constatons une certaine diminution de l'implication des membres. Aussi, alors que le siège d'administrateur au Barreau du Québec était ouvert et que c'était au Bas-St-Laurent de siéger, aucune candidature de notre section n'a été déposée.

Le soussigné tient à remercier et reconnaître le travail et le support des membres du conseil de section :

1 ^{re} conseillère :	Isabelle Gagnon – District de Bonaventure
Trésorière :	Florence Frappier-Routhier – District de Bonaventure
Secrétaire :	Sylvie D'Amours – District de Kamouraska
Conseillère :	Ariane Cayer – District de Gaspé
Conseillère :	Annick Bédard – District de Kamouraska
Conseillère :	Vanessa Soucy – District de Kamouraska
Jeune Barreau :	Isabelle Gavioli – District de Rimouski

CONCLUSIONS

En conclusion, cette année, plusieurs enjeux demeurent d'actualité constante et nous devons demeurer vigilants dans le futur.

Avec la montée de positions extrémistes de gauche et de droite, une réflexion s'impose :

- *Comment pouvons-nous nous positionner pour mieux défendre la règle de droit?*
- *Comment mieux communiquer les fondements de notre système judiciaire, démystifier le processus et redorer le rôle de l'avocat?*
- *D'ailleurs, comment devrait se définir le rôle de l'avocat dans une société qui semble de plus en plus mal tolérer les procédures contradictoires?*

Aussi, certains travaux restent à être complétés à court terme, comme préciser notre approche dans le jumelage avec le Barreau de Meaux, réviser nos résolutions financières, renforcer nos liens avec les différentes associations d'avocats et d'avocates et, en priorité, trouver des solutions pour être en mesure de répondre de façon plus satisfaisante aux justiciables en améliorant l'offre de service sur notre territoire et, ultimement, être en mesure de représenter tous les justiciables qui souhaitent être représentés. Notre section a besoin d'avocats et d'avocates qui désirent s'impliquer dans divers comités et nous espérons que vous répondrez présent en grand nombre.

Par ailleurs, Me Sylvie D'Amours et Me Isabelle Gavioli ne renouvellent pas leur mandat. Je tiens à souligner leur implication à toutes deux. Une mention spéciale à Me Sylvie D'Amours pour son apport inestimable à titre de secrétaire du conseil de section au cours des quelque 25 dernières années, au bas mot.

Enfin, personnellement, ce fut un réel plaisir de vous représenter et je souhaite un mandat on ne peut plus épanouissant à ma successeure, Me Isabelle Gagnon!



Hugo Caissy
Bâtonnier, Barreau BSLGÎM